

Justice

Isabelle Adjani s'estime flouée par le docteur Delajoux

LA RUPTURE sentimentale entre le sulfureux docteur Stéphane Delajoux, médecin qui a opéré Johnny Hallyday, et Isabelle Adjani pourrait bientôt prendre une tournure judiciaire. L'actrice se dit prête à saisir la justice pour le remboursement d'un prêt de 150 000 € qu'elle aurait consenti à Stéphane Delajoux l'an dernier pour le lancement d'un site Internet d'informations médicales qui n'a toujours pas vu le jour. Isabelle Adjani avait aussi accepté d'être la marraine de la Fondation Docteur Plus. L'information, révélée par le site du « Point », a été confirmée par Jérémie Assous, l'avocat d'Isabelle Adjani : « M^{lle} Adjani vient de découvrir que M. Delajoux n'apparaît pas dans l'organigramme de la société, si ce n'est par l'intermédiaire de sa mère qui en est la gérante, ni dans la société luxembourgeoise qui en est l'associée unique. »

Leur relation a pris fin en décembre

À l'époque où l'actrice a prêté cet argent, elle était la compagne du docteur Delajoux. Une relation qui a pris fin en décembre. Depuis, Isabelle Adjani aurait demandé d'obtenir le remboursement de ce prêt plusieurs fois, sans réponse, avant d'adresser une mise en demeure à la société Docteur Plus France. Elle semble donc disposée à saisir la justice.

Stéphane Delajoux et Isabelle Adjani se sont séparés au moment même où le chirurgien était pris dans la tourmente Hallyday. Le docteur Delajoux est en effet le médecin qui a opéré le chanteur d'une hernie discale dans une clinique privée parisienne quelques jours avant que celui-ci ne soit hospitalisé d'urgence à Los Angeles. Une expertise est en cours à Paris pour déterminer d'éventuelles responsabilités.

Joint hier soir, M^e Hervé Témine, l'avocat du docteur Delajoux, a estimé qu'il n'avait pas de commentaires à faire « en l'état de la procédure ». L'avocat a ajouté qu'il trouvait « affligeant que des faits de nature privée soient livrés à l'attention des médias ».

DAMIEN DELSENY
ET ELISABETH FLEURY



Isabelle Adjani est disposée à saisir la justice afin d'obtenir le remboursement d'un prêt de 150 000 € qu'elle aurait consenti au docteur Delajoux. (ABACA/DENIS GUIGNEBOURG & AFP/OLIVIER LABAN-MATTEI)



Arrestation

Le FBI le suspectait de pédophilie

UN HOMME de 26 ans, soupçonné de télécharger des images pomographiques mettant en scène des mineurs, a été interpellé en fin de semaine dernière à son domicile de Toulon (Var). Au cours de la perquisition de son appartement, les policiers ont découvert sur son ordinateur des centaines de clichés et vidéos pédopomographiques. Les enquêteurs ont également retrouvé des photos montrant le suspect en compagnie de mineurs, dans des positions équivoques.

Un étudiant en physique-chimie

Placé en garde à vue, le 14 janvier, Romain, étudiant à l'IUFM de l'université de Toulon, a reconnu les faits avant d'avouer également avoir pratiqué le tourisme sexuel. Le jeune homme a en effet reconnu s'être rendu, à plusieurs reprises, en Tunisie et en Russie pour entrer en contact avec des mineurs. Mis en examen par un juge d'instruction, le

suspect a été écroué au lendemain de son interpellation.

Les policiers français ont été mis sur sa piste après un signalement des policiers américains du FBI. Au cours d'une vaste opération de lutte contre des sites Internet pédophiles, lancée au mois de juillet 2008, les enquêteurs fédéraux ont retrouvé la trace de Romain, qui utilisait le pseudonyme Weed sur le Web.

« Cet étudiant, qui voulait devenir professeur de physique-chimie, téléchargeait des fichiers pédopomographiques depuis des sites hébergés à l'étranger, confie une source proche de l'affaire. Il mettait également en ligne des images le montrant avec des mineurs. Il n'était pas connu des services de police ou de la justice. » Plusieurs clichés ont été pris lors de voyages à Sousse en Tunisie. « Des investigations, notamment à l'étranger pour identifier d'autres utilisateurs de ces sites, vont être menées, ajoute la même source. L'enquête se poursuit. »

St.S.

Enquête

Une mystérieuse photo de cadavre

CANULAR ou véritable scène de crime ? Les enquêteurs de l'antenne de police judiciaire de Creil (Oise) viennent d'être chargés, par le parquet de Senlis, de faire toute la lumière sur une mystérieuse photographie, montrant le cadavre d'un homme, découverte le 8 janvier dans un centre de tri de la commune de Villers-Saint-Paul (Oise). Ce cliché remonterait à des années. Mais l'image montre clairement le corps d'un homme probablement mort, emballé dans un film plastique transparent, déposé à l'intérieur d'un coffre de voiture.

Un corps dans un film plastique

« Cette photo qui ne présente aucun élément de datation a été retrouvée au milieu de déchets déposés récemment dans ce centre de tri, confie une source proche de l'affaire. On distingue le visage d'un homme. Son corps est entouré de film plastique et est allongé dans le coffre ou-

vert d'une voiture. Cette personne n'a pas été identifiée. Une enquête pour enlèvement, séquestration et suspicion d'homicide a été ouverte. »

En charge de cette affaire, les enquêteurs de la PJ de Creil se livrent à un travail de fourmis. « Toutes les affaires de disparition inquiétante ou de meurtres non résolus, ces dernières années, dans le département sont en cours d'examen, poursuit la même source. Ce cliché ne semble pas être le fruit d'un montage. Il pourrait s'agir d'une mauvaise plaisanterie mais c'est très intrigant. »

Les policiers se sont renseignés auprès d'une brigade de gendarmerie installée non loin du lieu de la découverte du mystérieux cliché. « La possibilité qu'il s'agisse d'une photo extraite d'un dossier criminel, dont les gendarmes n'avaient plus besoin, a été envisagée, révèle un proche de l'affaire. Après vérifications, cette hypothèse a été écartée. »

STÉPHANE SELLAMI
AVEC VICTOR FORTUNATO

Vol

Les braqueurs emportent 200 kg d'or

LES QUATRE braqueurs armés, qui ont attaqué lundi matin une fonderie de la banlieue lyonnaise, après avoir pris en otage un employé et son épouse, ont emporté 200 kg d'or dans leur fuite. La valeur du butin est supérieure à 5 millions d'euros. Les braqueurs ont emporté quelque cent cinquante lingots d'or de tailles différentes qu'ils doivent, selon les enquêteurs, « espérer faire fondre avant de les écouler ». Interrogés sur plusieurs braquages intervenus depuis un an dans des bijouteries ou des entreprises de traitement de métaux précieux de l'agglomération lyonnaise, et notamment un vol en janvier 2009 de 270 kg d'or et 100 kg de métaux précieux dans cette même fonderie, les enquêteurs ont expliqué que « le mode opératoire de l'attaque de lundi était différent ». Ils n'ont toutefois pas exclu l'existence d'une « équipe à tiroirs », une « bande assez informelle d'une vingtaine de personnes qui s'associeraient par petits groupes pour des coups ponctuels ».

EN BREF

■ Voyeur

Un homme recherché pour avoir installé une caméra wi-fi dans les toilettes d'un restaurant pour épier des femmes sur son ordinateur portable a été arrêté à Strasbourg. Il s'agit d'un ressortissant polonais, commerçant sans domicile fixe à Strasbourg, âgé de 40 ans. C'est un employé du restaurant qui l'a fortuitement reconnu lundi au centre-ville et qui a alerté la police.

■ Insolite

Un camion-citerne s'est renversé hier sur l'autoroute A 6 en Côte-d'Or, bloquant la circulation et répandant 26 000 l de vin sur la chaussée. L'accident, survenu vers midi dans le sens Lyon-Paris, n'a fait aucun blessé mais a créé un bouchon. La circulation a repris normalement à 15 heures.

■ Suicide

Un détenu de la prison de Seysses, près de Toulouse, condamné à dix-huit mois de prison pour des délits routiers a été retrouvé pendu dans sa cellule lundi. Une enquête a été confiée à la gendarmerie. C'est le deuxième suicide dans cette prison depuis le début de l'année. La France a le taux de suicide le plus élevé d'Europe.

■ Correctionnelle

Un homme âgé d'une trentaine d'années a été condamné par le tribunal correctionnel de Besançon (Doubs) à un an de prison ferme pour avoir tenté de jeter un colis par-dessus les murs de la maison d'arrêt de la ville. Le paquet contenait un téléphone portable, de la viande et une cinquantaine de grammes de cannabis.

■ Affaire Grégory

Michel Villemin, l'oncle du petit Grégory, a déposé une demande de constitution de partie civile dans l'affaire de l'assassinat de son neveu, retrouvé noyé pieds et poings liés dans la Vologne, en octobre 1984. Son avocat justifie cette démarche par la volonté de connaître enfin la vérité.